

La compensation carbone

La compensation carbone est un ensemble de possibilités pour compenser vos émissions de carbone (CO₂) et réduire l'impact de votre activité sur le réchauffement climatique.

Le principe est d'évaluer les émissions de CO₂ puis de financer l'absorption de quantités équivalentes. Basé sur des actions concrètes et un résultat quantifiable, ce type d'opération permet une communication claire et efficace pour mettre en valeur votre engagement.

➤ Origine



La compensation volontaire est une adaptation de la **finance carbone** née du **protocole de Kyoto**. Le marché du carbone a pour objet de permettre l'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre, de crédits carbone et de quotas carbone. Simplement, une entreprise qui ne pollue pas peut vendre ses « droits à polluer » à une entreprise qui, elle, a consommé tous ses droits à polluer.

➤ Quelques chiffres

- Le prix de la tonne de CO₂, en France en 2021 est à 40€
- Une tonne de CO₂ correspond à environ 6700 Km pour une voiture à faible consommation, (7L au 100 Km).
- Un arbre absorbe, en moyenne, en 80 ans une quantité de carbone d'environ 150 Kg, équivalente aux émissions de 1000 Km en voiture.

➤ Une démarche en 3 temps

Evaluer :



Dans un premier temps, il convient d'évaluer la quantité de carbone émise par votre activité. Toutes vos consommations d'énergie sont une source d'émission. Le site [GoodPlanet](#) propose un calculateur en ligne dans lequel vous pouvez détailler votre activité et calculer vos émissions de carbone.



Réduire :

Avant de chercher à compenser, penser à réduire vos émissions. Les fiches pratiques « énergie » et « éco-mobilité » vous montrent les premiers gestes possibles et vous orientent vers des solutions pour aller

plus loin.



Compenser :

A cette étape, vous pouvez faire appel à un organisme (voir contacts) pour compenser vos émissions : vous payez une somme évaluée en fonction de la quantité de carbone émise et cette somme sera investie dans un projet voué à **absorber** une quantité équivalente (projets de plantation ou de préservation de forêt, projets visant à faire baisser la quantité de carbone émis par une activité industrielle, projets de production d'énergie renouvelable en remplacement d'une énergie fossile).

➤ Les principaux organismes à contacter

- **GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités)**

Depuis plus de 35 ans, le GERES a choisi de s'engager pour **préserv**er l'environnement (limiter le changement climatique et préserver les ressources pour les générations futures) et pour **améliorer les conditions de vie des populations** (réduire les inégalités et la précarité énergétique). Basé à Aubagne, le GERES mène des projets de développement durable innovants en France (région Sud principalement), en Europe et dans les pays du Sud (Afrique et Asie).

- **Pur Projet**

Ce collectif accompagne les entreprises dans l'intégration des problématiques environnementales dans leur activité. Il aide les entreprises à mettre en place des techniques pour réduire leur empreinte carbone et propose divers projets en lien avec l'environnement.